

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE EN RÉSIDENCE DE CHACUN DES MEMBRES DU COMITÉ  
LE 25 AOÛT 2021**

Sont présents:

Madame Annie Houle, messieurs, Réal Déry, Denis Huberdeau, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 14 JUILLET 2021**

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le rapport du 14 juillet 2021 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. ALAIN MAC HABÉE  
AGRANDISSEMENT; LOT 5 310 381**

Considérant la demande de Madame Hélène Keurentjes et monsieur Alain Mac Habée relativement à la construction d'une résidence unifamiliale attachée à la ferme sur le lot 5 310 381 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. BRUNO MASSON**  
**NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 337**

Considérant la demande de monsieur Bruno Masson relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 337 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan déposé respecte les critères l'ensemble des critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur à l'exception du critère sur la prépondérance de l'usage habitation par rapport aux espaces réservés aux véhicules motorisés;

Il est proposé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation, conditionnellement à une diminution de la superficie du garage attaché.

**P.I.I.A. CHLOÉ LEMAY**  
**AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 418**

Considérant la demande de madame Chloé Lemay relativement à une modification du projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 418 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte tous les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. DANY DROUIN**  
**AGRANDISSEMENT; LOT 5 311 592**

Considérant la demande de monsieur Dany Drouin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 592 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que les membres du comité aimeraient avoir des informations supplémentaires sur les marges de recul avant, d'autres résidences adjacentes à la maison de monsieur Drouin;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité fasse une recommandation après avoir étudié le dossier à la prochaine réunion.

**P.I.I.A. FRANCIS PLANTE  
NOUVELLE CONSTRUCTION; LOT 5 311 562**

Considérant la demande de monsieur Francis Plante relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 562 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan déposé ne favorise pas l'intégration et l'harmonisation des gabarits des bâtiments voisins tels que mentionnés à l'article 33 du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité n'est pas favorable à la demande et ne recommande pas son acceptation dans cette forme actuelle.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Annie Houle et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers  
Président du comité